

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le **2 mars 2015** à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège # 1 : Réal Bernard  
Siège # 2 : Mario Bergeron  
Siège # 3 : Micheline Charrier  
Siège # 4 : Réal Cameron

Siège # 6: Émilien Carrier

Absent : Réjean Boulanger, siège #5.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Mario Lachance. Madame Simone Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte. Une prière est dite avant le début de la séance.

**2015-03-37**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015**

**4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**4.1 - Séance ordinaire du 2 février 2015**

**5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6 - RÉSEAU ROUTIER**

**6.1 - Rapport de l'employé en voirie**

**6.2 - Demande d'ajout de deux luminaires, éclairage public**

**7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT**

**7.1 - Rapport des tests d'eau potable**

**7.1.1 - Demande de preuves de conformité de qualification des opérateurs en eau potable**

**7.1.2 - Documents requis pour transmettre la demande d'autorisation, Art.32 LQE**

**7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées**

**7.2.1 - Nouvelles exigences en phosphore pour la station d'épuration, MDDELCC**

**7.2.2 - Entente d'utilisation d'équipement pour la déphosphatation des étangs non aérés**

**7.2.3 - Validation des données SOMAE par la MRC du Granit**

**8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES**

**8.1** - Achat de bacs noirs et verts

**9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**9.1** - Demande au gouvernement du Québec de maintenir et financer le Programme AccèsLogis Québec

**10 - LOISIRS - TOURISME - CULTURE**

**10.1** - Ateliers Heure du conte contribution municipale

**10.2** - Proclamation des Journées de la persévérance scolaire en Estrie

**10.3** - Vérification du couronnement de la cheminée

**10.4** - Nouveau raccord électrique au réfrigérateur du sous-sol

**10.5** - Rapport du concierge

**10.6** - Eau gelée au Chalet des Loisirs

**11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**11.1** - Sécurité incendie

**11.1.1** - Niveau des réservoirs incendie

**11.2** - Sécurité civile

**11.2.1** - Équipements pour le brigadier scolaire

**11.2.2** - Déneiger le coin de la Caisse du Carrefour des Lacs

**12 - LÉGISLATION**

**13 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**13.1** - Comptes à payer

**13.2** - Dépôt des Dépenses récurrentes du mois de février 2015

**13.3** - Approbation de l'état des personnes endettées (Art. 1022 CM)

**13.4** - Rôle en ligne Infotech, service d'implantation

**13.5** - Instaurer une petite caisse au bureau municipal

**13.6** - Renouvellement 2015 de l'adhésion au journal communautaire Le Cantonnier

**13.7** - Demande de contribution financière

**13.7.1** - Gala Méritas de la polyvalente Montignac

**13.7.2** - Commanditaires pour l'album des finissants 2014-2015, polyvalente Montignac

**13.8** - Rapport de la Directrice générale et secrétaire-trésorière

**13.9** - Achat disque dur externe, USB 3.0, 1 To

**13.10** - Semaine de vacances de la directrice générale

**14 - CORRESPONDANCE**

**15 - VARIA**

**15.1** - Proclamer Avril mois de la jonquille

**15.2** - Demande un moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires par Postes Canada

**15.3** - Journée internationale des femmes, le 8 mars

**15.4** - Remerciements à Madame Ginette Vachon Cameron pour les rideaux

**16 - RAPPORT D'ACTIVITÉS**

**16.1** - Voirie - Réjean Boulanger

**16.2** - Bibliothèque - Micheline Charrier

**16.3** - Transautonomie - Mario Bergeron

**16.4** - Conseil d'établissement d'école - Réal Cameron

- 16.5 - Granit Action et Loisirs - Réal Cameron
- 16.6 - CLD - Réjean Boulanger
- 16.7 - Croix-Rouge - Micheline Charrier
- 16.8 - Sécurité civile - Mario Lachance, Mario Bergeron, Micheline Charrier
- 16.9 - CIGES - Émilien Carrier
- 16.10 - Municipalité mono-industriel - Mario Lachance et Comité de développement - Micheline Charrier
- 16.11 - COGESAF St-François et Lac Aylmer - Jacques Pichardie et Mario Lachance
- 16.12 - Parc Stornoway - Mario Bergeron
- 16.13 - Parc de Frontenac - Mario Lachance
- 16.14 - Route des Sommets - Micheline Charrier et Mario Bergeron
- 16.15 - Village-Relais - Micheline Charrier, Mario Bergeron, Mario Lachance
- 16.16 - Art et Culture - Réal Bernard

17 - MOT DU MAIRE

18 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est adopté à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia demeure ouvert.

### 3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

La directrice générale fait le suivi du conseil ordinaire du lundi 2 février 2015.

### 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2015-03-38

#### 4.1 - Séance ordinaire du 2 février 2015

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 février 2015 dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Aucune explication demandée.

Il est proposé par Monsieur Réal Bernard, appuyé par Madame Micheline Charrier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

### 6 - RÉSEAU ROUTIER

2015-03-39

#### 6.1 - Rapport de l'employé en voirie

Le coin des Routes 161 et 108 est enneigé et étroit. Une lettre sera envoyée au Ministère des Transports pour lui demander d'élargir et dégager l'intersection afin de la rendre plus sécuritaire. Les écoliers traversent à cet endroit pour aller à l'école.

2015-03-40

## **6.2 - Demande d'ajout de deux luminaires, éclairage public**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a fait une demande d'ajouter deux luminaires sur la 1ère Rue Est à Hydro Québec, #2013-10-266;

CONSIDÉRANT QUE Hydro Québec a informé la municipalité qu'il était prêt à installer les luminaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas fait l'achat des luminaires;

Il est : Proposé par Monsieur Réal Cameron  
Appuyé par Monsieur Émilien Carrier

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat de deux luminaires de l'entreprise Jocelyn Roy (2010) inc. de 70 watts, au coût approximatif de 492\$ chaque plus les taxes applicables et livré à la remise du Centre communautaire pour un total de 1 131,35\$;

QUE le montant soit pris dans le poste *Nouvel éclairage n°02-340-00-726*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## **7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT**

### **7.1 - Rapport des tests d'eau potable**

Tous les tests de février du centre communautaire démontre aucun coliforme totaux et E-coli. Le résultat du test de turbidité (particules présent dans l'eau) montre très peu de particule.

Le premier rapport de février de la halte municipale est hors normes pour les bactéries atypiques. Le deuxième test démontre la présence de bactéries atypiques mais nous sommes à l'intérieur des normes. Le test de nitrates et nitrites est excellent et celui de la turbidité. Nous sommes en avis d'ébullition.

2015-03-41

### **7.1.1 - Demande de preuves de conformité de qualification des opérateurs en eau potable**

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sollicite notre collaboration afin de pouvoir s'assurer de la conformité de nos installations d'eau potable aux exigences des articles 44 et 44.0.2 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP)*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a deux systèmes d'approvisionnement sans traitement visés par le règlement, soit le Centre communautaire de Stornoway et la halte municipale;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exige de l'opérateur en eau potable ait minimalement la formation **OTUND**;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway n'a pas d'opérateur en eau potable formé;

CONSIDÉRANT QUE le temps nécessaire aux opérations d'eau potable est minimal et ne nécessite pas la présence d'un opérateur en eau potable à temps plein;

Il est : Proposé par Madame Micheline Charrier  
Appuyé par Monsieur Mario Bergeron

QUE le conseil municipal de Stornoway demande aux municipalités de la MRC du Granit qui ont déjà le personnel qualifié en eau potable, la possibilité de se joindre à eux et d'utiliser leur opérateur en eau potable pour les besoins de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-03-42

**7.1.2 - Documents requis pour transmettre la demande d'autorisation,  
Art.32 LQE**

**MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE DE LA HALTE ROUTIÈRE / DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) EN VERTU DE L'ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (LQE) / PROJET 066307.002-220**

CONSIDÉRANT QU'un épisode de contamination a été observé quelques semaines après la mise en route du puits d'alimentation en eau potable de la halte routière de la municipalité de Stornoway;

CONSIDÉRANT QU'un avis professionnel sur la conformité du puits d'alimentation en eau potable de la halte routière a été préparé par Roche Itée, Groupe-conseil en date du 17 janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE suivant les recommandations de cet avis, la Municipalité de Stornoway souhaite réaliser des travaux de mise aux normes des installations d'eau potable de la halte routière consistant en la mise en place d'un système de désinfection par rayonnement ultraviolet;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) doit être déposée auprès du MDDELCC afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux;

Il est : Proposé par Monsieur Mario Bergeron  
Appuyé par Madame Micheline Charrier

QUE le conseil municipal de Stornoway mandate et autorise la firme Roche Itée, Groupe-conseil à préparer et transmettre auprès du MDDELCC, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour le dépôt d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE) afin d'obtenir éventuellement l'autorisation nécessaire à la réalisation des travaux projetés;

QUE la Municipalité de Stornoway s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

QUE la Municipalité de Stornoway s'engage à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi QUE dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;

QUE la Municipalité de Stornoway s'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation simplifié (feuillet d'exploitation) des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement des frais ministériels exigibles en vertu de la LQE d'une somme de 562,00\$ pour l'analyse de la demande d'autorisation;

QUE le montant soit pris à même le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## **7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées**

### **7.2.1 - Nouvelles exigences en phosphore pour la station d'épuration, MDDELCC**

La Municipalité de Stornoway a reçu une lettre du Ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en date du 18 février 2015. Ils ont procédé à l'analyse de nos résultats SOMAE pour la concentration en phosphore à l'effluent de notre station. Selon les derniers résultats disponibles, la municipalité respecte actuellement la nouvelle exigence de rejet en phosphore qui sera applicable en 2017. Ils mentionnent également qu'aucun ajout d'équipement pour la déphosphatation ne sera exigé pour notre ouvrage d'assainissement municipal, tant que nos exigences de rejet sont respectées et que le pH respecte la norme du *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* (ROMAEU).

2015-03-43

### **7.2.2 - Entente d'utilisation d'équipement pour la déphosphatation des étangs non aérés**

CONSIDÉRANT QU'un problème de moteur d'une chaloupe est apparu en 2014, le moteur J20CREDA;

CONSIDÉRANT QUE le problème se situe au niveau du pied. Le shifter a cassé dû à des impacts multiples au niveau de l'hélice;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Lacroix Sports nautique inc. a évalué les dommages et nous a fourni une soumission des travaux à réaliser au montant total de 1 534,92 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un baril doit être changé car il est endommagé et les raccords sont brisés;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements font partie d'une entente de partage de la propriété des équipements et du partage des coûts entre les municipalités de La Patrie, Martinville, St-Romain, Bury, le Canton de Potton et Stornoway pour la déphosphatation d'étangs non aérés;

Il est : Proposé par Monsieur Réal Bernard  
Appuyé par Monsieur Mario Bergeron

Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise la réparation du moteur J20CREDA par l'entreprise Lacroix Sports nautique inc. au coût de 1 534,92 \$;

QUE le conseil municipal autorise les travaux d'adaptation, d'ajout de raccords et d'installation d'un baril manquant dans une des chaloupes;

QUE les coûts seront répartis entre les municipalités signataires de l'Entente;

QUE le montant soit pris dans le poste *Entretien et réparation n°02-414-00-521*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-03-44

### **7.2.3 - Validation des données SOMAE par la MRC du Granit**

ATTENDU que le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), en vigueur depuis le 11 janvier 2014, confère de nouvelles obligations aux exploitants d'ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (OMAE), dont la responsabilité de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les

changements climatiques (MDDELCC), par voie électronique, un rapport mensuel au plus tard 42 jours suivants la fin de chaque mois ainsi qu'un rapport annuel avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année;

ATTENDU que les exploitants d'OMAE transmettent leurs données d'exploitation en utilisant le système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE) accessible par le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU que dans le nouveau contexte réglementaire, les municipalités doivent maintenant procéder à la validation des données mensuelles relatives à l'exploitation de leurs OMAE, afin de finaliser la transmission des rapports mensuels et être en mesure de produire le rapport annuel requis par le ROMAEU;

ATTENDU qu'à la demande de certaines municipalités, la MRC est prête à effectuer cette validation pour les municipalités qui en feront la demande;

Il est : Proposé par : Monsieur Réal Bernard  
Appuyé par : Monsieur Mario Bergeron

QUE le conseil municipal de Stornoway confie à la MRC du Granit le mandat de la validation des données mensuelles relatives à l'exploitation de son OMAE;

QUE le conseil municipal de Stornoway accepte que la MRC lui facture ce service aux taux (temps) réel effectué pour la validation des données mensuelles relatives à l'exploitation de son OMAE.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## **8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES**

2015-03-45

### **8.1 - Achat de bacs noirs et verts**

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire des bacs à vidange et à récupération est bas;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sanitaire Denis Fortier inc. offre un rabais lors d'achat regroupé au printemps;

Il est : Proposé par Monsieur Émilien Carrier  
Appuyé par Monsieur Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat de bacs verts et de bacs noirs ainsi que des pièces nécessaires au maximum des sommes budgétées pour reconstituer l'inventaire des bacs;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Bacs à ordures n°02-451-10-690*;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Bacs à récupération n°02-452-00-690*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## **9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

2015-03-46

### **9.1 - Demande au gouvernement du Québec de maintenir et financer le Programme AccèsLogis Québec**

ATTENDU QUE partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

ATTENDU QUE des ménages de notre municipalité de Stornoway ont des besoins de logements abordables;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

ATTENDU QUE la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis est nécessaire à la poursuite du développement du logement social et communautaire;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

ATTENDU QUE ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

Il est: Proposé par: Monsieur Mario Bergeron  
Appuyé par: Madame Micheline Charrier

QUE le conseil municipal de Stornoway demande au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois;

QUE le conseil municipal de Stornoway demande au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

QUE le conseil municipal de Stornoway demande de transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Monsieur Pierre Moreau, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, Monsieur Martin Coiteux, et au ministre des Finances, Monsieur Carlos Leitaó.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **10 - LOISIRS - TOURISME - CULTURE**

**2015-03-47**

### **10.1 - Ateliers Heure du conte contribution municipale**

CONSIDÉRANT QUE La Constellation 0-5 ans nous offre la chance de prendre part au projet "L'heure du conte mobile" qui se déploie présentement sur tout le territoire de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT QUE La Constellation 0-5 ans étant un regroupement de partenaires voué à l'optimisation de la qualité de vie des enfants entre 0 et 5 ans et leur famille;

CONSIDÉRANT QUE La Constellation 0-5 ans nous offre de collaborer à l'amélioration de l'offre d'activités pour les tout-petits et par le fait même de les éveiller à la lecture;

CONSIDÉRANT QUE sous la responsabilité de La Constellation 0-5 ans, un comité de parents travaillant à la sensibilisation des acteurs a pris en considération les différentes problématiques de la région, soit le besoin de

socialisation, le besoin d'obtenir des activités près du lieu de domicile et le besoin d'éveiller le plus tôt possible les enfants à la lecture;

CONSIDÉRANT QUE les enfants et les parents qui ont participé à L'heure du conte mobile en 2014 ont adoré l'expérience et en redemande;

CONSIDÉRANT QUE La Constellation 0-5 ans demande un contribution municipale de 90,00 \$ pour financer une partie des coûts et demande de fournir un local;

Il est : Proposé par Madame Micheline Charrier  
Appuyé par Monsieur Réal Bernard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le prêt d'un local gratuitement pour l'activité L'heure du conte, au centre communautaire;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise une contribution de 90,00 \$ pour financer une partie des coûts;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subventions et dons organismes de charité, n°02-110-00-990*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**2015-03-48**

### **10.2 - Proclamation des Journées de la persévérance scolaire en Estrie**

CONSIDÉRANT QUE l'Estrie a diminué son taux de décrochage scolaire de 4,3% de 2004 à 2011. (Source : Les indicateurs de l'éducation, MELS, DSID);

CONSIDÉRANT QUE le décrochage met en péril la vigueur économique du Québec en privant la société québécoise de travailleurs qualifiés. (Source : Savoir pour pouvoir : Entreprendre un chantier national pour la persévérance scolaire, 2009);

CONSIDÉRANT QUE les décrocheurs vivent moins longtemps et sont plus exposés au risque de dépression. (Source : Savoir pour pouvoir : Entreprendre un chantier national pour la persévérance scolaire, 2009);

Il est : Proposé par Monsieur Réal Bernard  
Appuyé par Madame Micheline Charrier

QUE le conseil municipal de Stornoway proclame Journées de la persévérance scolaire du 16 au 20 février 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**2015-03-49**

### **10.3 - Vérification du couronnement de la cheminée**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a demandé une évaluation des travaux de rénovation pour le centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le Carnet de santé préparé par les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques nous a donné des informations sur les travaux de réfection à faire et en les classant par priorité d'exécution;

CONSIDÉRANT QUE parmi les travaux énumérés dans le Carnet de santé il y a au point 3-01, *nouveau couronnement de cheminée requis*;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux devront être réalisés avant la réfection de la toiture;

Il est : Proposé par Monsieur Mario Bergeron  
Appuyé par Monsieur Réal Bernard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale ou son adjointe à invité un briqueteur qualifié à vérifier l'état du couronnement de la cheminée et à le réparer;

QUE le montant soit pris à même le surplus affecté.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

2015-03-50

#### **10.4 - Nouveau raccord électrique au réfrigérateur du sous-sol**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a dû faire réparer d'urgence, le vendredi 13 février 2015, l'absence d'électricité dans la salle Henri-Rousseau dans la section des salles de bain et de la cuisinette par l'entreprise Jocelyn Roy électrique 2010 inc. car elle était louée le samedi 14 février 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a un système électrique en partie fait avec des fils désuets;

CONSIDÉRANT QUE la panne électrique était causé par le fil électrique qui raccordait le réfrigérateur de la cuisinette de la salle Henri-Rousseau;

Il est : Proposé par Monsieur Émilien Carrier  
Appuyé par Monsieur Réal Bernard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'entreprise Jocelyn Roy électrique 2010 inc. à changer le fil électrique du réfrigérateur de la cuisinette de la salle Henri-Rousseau par un nouveau raccord au panneau électrique;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - réparation bâtiment (centre comm) n°02-702-20-522*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **10.5 - Rapport du concierge**

De petits feutres ont été mis pour dissimuler l'espace dans les toilettes du centre communautaires. La lumière dans les toilettes des hommes à la halte municipale s'éteint même s'il y a quelqu'un à l'intérieur. Une vérification sera faite.

2015-03-51

#### **10.6 - Eau gelée au Chalet des Loisirs**

CONSIDÉRANT QUE la ligne d'eau est gelée entre le centre communautaire et le Chalet des Loisirs;

CONSIDÉRANT QU'il faut agir rapidement avant que le problème s'aggrave;

Il est : Proposé par Monsieur Émilien Carrier  
Appuyé par Monsieur Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale ou son adjointe à contacter un plombier qualifié et disponible pour dégeler l'eau;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - autres bâtiments (centre comm) n°02-702-20-523*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **11.1 - Sécurité incendie**

##### **11.1.1 - Niveau des réservoirs incendie**

Le 2 mars 2015, le niveau du réservoir de la Route 161 Nord est à 94 pouces. Une diminution de six pouces. Le niveau du réservoir de la Route 108 Est est à 45 pouces. Une diminution d'un pouce. Le réservoir du chemin North Hill est à 53 pouces. Une diminution d'un pouce. Le niveau du réservoir du centre communautaire est à 13-½ pouces du bord. Le niveau est inchangé.

## **11.2 - Sécurité civile**

2015-03-52

### **11.2.1 - Équipements pour le brigadier scolaire**

CONSIDÉRANT QUE les parents des élèves de l'école de la Rose-des-Vents de Stornoway ont demandé à la Municipalité de Stornoway d'embaucher un brigadier au coin des Routes 108 et 161, #2015-02-018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Stornoway a autorisé l'achat d'un dossard de brigadier, d'une pancarte «Arrêt» avec manchon et d'un manteau de pluie;

CONSIDÉRANT QUE nous avons commandé de l'entreprise Signalisation de l'Estrie, une veste de signaleur au coût de 35,00\$ et un suçon de brigadier au coût de 19,95 \$ plus taxes et frais de transport;

Il est : Proposé par Monsieur Mario Bergeron  
Appuyé par Monsieur Réal Bernard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement du dossard de brigadier et de la pancarte «Arrêt» avec manchon de l'entreprise Signalisation de l'Estrie au coût total incluant les taxes et les frais de transport de 80,43 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Pièces et accessoires n°02-230-00-640*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **11.2.2 - Déneiger le coin de la Caisse du Carrefour des Lacs**

Le sujet a été traité au point 6.1 Rapport de l'employé en voirie.

## **12 - LÉGISLATION**

Aucun sujet à traiter.

## **13 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2015-03-53

### **13.1 - Comptes à payer**

Il est : Proposé par Monsieur Réal Bernard  
Appuyé par Madame Micheline Charrier

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **13.2 - Dépôt des Dépenses récurrentes du mois de février 2015**

Les conseillers ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de février 2015.

2015-03-54

### **13.3 - Approbation de l'état des personnes endettées (Art. 1022 CM)**

CONSIDÉRANT QUE l'article 1022 du Code municipal du Québec prévoit que le secrétaire-trésorier doit préparer dans le cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, telles qu'indiquées au rôle d'évaluation, le montant de toutes taxes municipales, les frais de perception dus, la désignation de tous biens-fonds assujettis au paiement, le montant total des taxes et des frais affectant ces biens-fonds, tout autre renseignement requis par le conseil et toute remarque jugée opportune;

CONSIDÉRANT QUE cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

CONSIDÉRANT QUE lorsque la date de la vente des immeubles a été changée en vertu du dernier alinéa de l'article 1026, cet état doit être préparé au cours du quatrième mois précédent le mois fixé pour cette date;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n°2014-11 de la MRC du Granit stipule dans l'Article 1 «que la vente des immeubles pour non-paiement de taxes se fera le deuxième jeudi de juin de chaque année. Si la date ainsi fixée tombe un jour férié, la vente est reportée au premier jour ouvrable suivant»;

Il est: Proposé par Monsieur Émilien Carrier  
Appuyé par Monsieur Mario Bergeron

QUE le conseil municipal de Stornoway approuve le rapport déposé de toutes personnes endettées envers la municipalité;

QUE le conseil municipal de Stornoway ordonne la transmission du rapport déposé de toutes personnes endettées envers la municipalité à la MRC du Granit et la Commission scolaire des Hauts Cantons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**2015-03-55**

#### **13.4 - Rôle en ligne Infotech, service d'implantation**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a autorisé l'accès aux internautes au rôle en ligne sur le site web de la municipalité, #2015-02-024;

CONSIDÉRANT QUE des frais d'implantation de 250,00 \$ sont demandés par l'entreprise Infotech;

Il est : Proposé par Monsieur Réal Bernard  
Appuyé par Monsieur Mario Bergeron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement des frais d'implantation demandés, ci-haut mentionnés, du Rôle en ligne par l'entreprise Infotech;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Fournitures de bureau n°02-130-00-670*.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

**2015-03-56**

#### **13.5 - Instaurer une petite caisse au bureau municipal**

CONSIDÉRANT QUE le bureau de la Municipalité de Stornoway n'offre pas les services de paiement par *Interac*, ni par *carte de crédit*;

CONSIDÉRANT QUE les possibilités de paiement sont par internet, par chèque ou en argent;

CONSIDÉRANT QUE les paiements en argent exigent souvent d'avoir de la monnaie;

Il est : Proposé par Monsieur Réal Bernard  
Appuyé par Monsieur Mario Bergeron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la création d'une petite caisse au bureau municipal d'un montant de 200,00 \$;

QUE le montant soit pris à même le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-03-57

### 13.6 - Renouvellement 2015 de l'adhésion au journal communautaire Le Cantonnier

**CONSIDÉRANT QUE** le journal communautaire Le Cantonnier est distribué gratuitement dans la Municipalité de Stornoway;

**CONSIDÉRANT QUE** le journal Le Cantonnier publie des articles sur la vie communautaire de la municipalité;

Il est : Proposé par Monsieur Réal Bernard  
Appuyé par Monsieur Émilien Carrier

**QUE** la Municipalité de Stornoway renouvelle adhésion au journal communautaire Le Cantonnier pour l'année 2015, catégorie «corporatif»;

**QUE** la Municipalité de Stornoway paie la somme de 40\$ pour la cotisation d'un membre dans la catégorie «corporatif»;

**QUE** ce montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subventions et dons organismes de charité n°02-110-00-990*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### 13.7 - Demande de contribution financière

2015-03-58

#### 13.7.1 - Gala Méritas de la polyvalente Montignac

**CONSIDÉRANT QUE** la polyvalente Montignac récompense tout près de 200 élèves qui se sont démarqués par la persévérance dans leur cheminement académique ou par leur implication dans les activités socioculturelles;

**CONSIDÉRANT QUE** cette année la 30e édition du Gala Méritas de la polyvalente Montignac se tiendra le samedi 6 juin sous le thème **Atteindre son accessible étoile**;

**CONSIDÉRANT QUE** dans la Municipalité de Stornoway souligne et encourage la persévérance scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les organisateurs du Gala Méritas de la polyvalente Montignac sollicitent une commandite;

Il est: Proposé par Monsieur Mario Bergeron  
Appuyé par Madame Micheline Charrier

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise une commandite au montant de 50,00 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subventions et dons organismes de charité n°02-110-00-990*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-03-59

**13.7.2 - Commanditaires pour l'album des finissants 2014-2015, polyvalente Montignac**

CONSIDÉRANT QU'à chaque année scolaire à la Polyvalente Montignac la réalisation de l'album des finissants prend son envol avec des jeunes gens responsables de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE dans la municipalité il y a une probabilité de deux finissants pour l'année scolaire 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE le comité responsable de la réalisation de l'album des finissants nous invite à participer en achetant de l'espace publicitaire dans l'album;

Il est: Proposé par Monsieur Réal Bernard  
Appuyé par Madame Micheline Charrier

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat publicitaire 1/8 de page (carte d'affaire) au montant de 35,00 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subventions et dons organismes de charité n°02-110-00-990*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**13.8 - Rapport de la Directrice générale et secrétaire-trésorière**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait lecture des tâches administratives faites depuis le dernier conseil.

2015-03-60

**13.9 - Achat disque dur externe, USB 3.0, 1 To**

CONSIDÉRANT QUE le disque dur externe actuel du bureau municipal est brisé;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a plus des copies de sauvegarde externe de prises;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Buro Plus offre un disque dur externe de 1 To de capacité au montant de 122,84 \$ plus taxes;

Il est : Proposé par Monsieur Mario Bergeron  
Appuyé par Monsieur Réal Bernard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat d'un disque dur externe de l'entreprise Buro Plus de capacité de 1 To au montant de 122, 84\$ plus taxes et écofrais;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Fournitures de bureau n°02-130-00-670*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-03-61

**13.10 - Semaine de vacances de la directrice générale**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Madame Simone Grenier, a quatre semaines de vacances en 2015;

CONSIDÉRANT QU'afin de répartir les absences du bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE Madame Simone Grenier demande une semaine de vacances la semaine du 8 au 14 mars 2015;

Il est : Proposé par Monsieur Réal Bernard  
Appuyé par Madame Micheline Charrier

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise Madame Simone Grenier, directrice générale à prendre une semaine de vacances la semaine du 8 au 14 mars 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **14 - CORRESPONDANCE**

La correspondance du mois de février 2015 est déposée. Les conseillers voulant plus de détails pourront obtenir une copie.

#### **15 - VARIA**

**2015-03-62**

##### **15.1 - Proclamer Avril mois de la jonquille**

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Il est: Proposé par: M. Réal Bernard  
Appuyé par: M. Mario Bergeron

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal de Stornoway encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-03-63**

##### **15.2 - Demande un moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires par Postes Canada**

ATTENDU QUE Postes Canada a annoncé au mois de décembre 2013 une importante réforme de ses services;

ATTENDU QUE cette réforme prévoit de mettre fin à la distribution du courrier à domicile d'ici à 2018-2019;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a dénoncé cette réforme par résolution le 20 février 2014;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a demandé une suspension de la réforme entreprise par résolution le 8 octobre 2014;

ATTENDU QUE malgré un engagement d'une meilleure consultation auprès des municipalités, Postes Canada a accéléré sa réforme sans tenir compte de la diversité des réalités municipales;

ATTENDU QUE les municipalités sont propriétaires et gestionnaires de l'emprise publique municipale;

ATTENDU QUE les municipalités constituent des gouvernements de proximité responsables de nombreux services municipaux;

ATTENDU QUE les municipalités doivent veiller à ce que les citoyens reçoivent toute l'information utile sur ces services;

Il est: Proposé par: Madame Micheline Charrier  
Appuyé par: Monsieur Mario Bergeron

QUE l'UMQ demande au gouvernement du Canada de mettre en place, dès maintenant, un moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### **15.3 - Journée internationale des femmes, le 8 mars**

La municipalité ne versera pas de commandite cette année.

### **15.4 - Remerciements à Madame Ginette Vachon Cameron pour les rideaux**

## **16 - RAPPORT D'ACTIVITÉS**

### **16.1 - Voirie - Réjean Boulanger**

Le conseiller responsable est absent.

### **16.2 - Bibliothèque - Micheline Charrier**

L'horaire de l'Heure du conte mobile a été transmis. Le dimanche 22 mars de 10 h à 11 h. Le dimanche 19 avril de 10 h à 11 h. Le dimanche 17 mai de 10 h à 11 h. Le dimanche 31 mai de 10 h à 11 h. Le samedi 20 juin de 10 h à 11 h, il remplace le dimanche du 21 juin à cause de la Fête des pères. Le dimanche 5 juillet de 10 h à 11 h.

### **16.3 - Transautonomie - Mario Bergeron**

La date de la réunion a été changée et ils ont avisé du changement le lendemain de la réunion.

### **16.4 - Conseil d'établissement d'école - Réal Cameron**

Aucune information.

**16.5 - Granit Action et Loisirs - Réal Cameron**

Aucune information.

**16.6 - CLD - Réjean Boulanger**

Le conseiller responsable est absent.

**16.7 - Croix-Rouge - Micheline Charrier**

Les dons seront ramassés au mois de mai.

**16.8 - Sécurité civile - Mario Lachance, Mario Bergeron, Micheline Charrier**

Une rencontre d'information a eu lieu le mercredi 25 février au Club de Golf de Lac-Mégantic. Un représentant de l'UPAC était le conférencier. Nous avons eu également une rencontre avec le sergent Boulé, policier parrain et avec Monsieur Jean-François Isabel, chef pompier de St-Romain.

**16.9 - CIGES - Émilien Carrier**

Aucune information.

**16.10 - Municipalité mono-industriel - Mario Lachance et Comité de développement - Micheline Charrier**

Le Fonds de soutien au territoire en difficulté (FSTD) remettra à l'entreprise CEREX un montant de 52 000 \$. Le fond ne sera pas reconduit.

Le Comité de développement Stornoway a tenu une rencontre le mercredi 25 février. Il prépare les démarches pour augmenter l'offre d'habitation à Stornoway. Il embauche Monsieur Grenier pour préparer le projet.

**16.11 - COGESAF St-François et Lac Aylmer - Jacques Pichardie et Mario Lachance**

Aucune information.

**16.12 - Parc Stornoway - Mario Bergeron**

Le Comité du parc pédestre de Stornoway a des demandes de location l'hiver, mais les lieux ne sont pas accessibles.

**16.13 - Parc de Frontenac - Mario Lachance**

Aucune information.

**16.14 - Route des Sommets - Micheline Charrier et Mario Bergeron**

Le banc incliné pour regarder les étoiles sera peinturé avant d'être installé à la halte municipale.

**16.15 - Village-Relais - Micheline Charrier, Mario Bergeron, Mario Lachance**

Madame Nadia El-Ghandouri de la Direction des Parcs routiers a essayé de joindre Monsieur Lachance. Il communiquera avec elle plus tard.

#### **16.16 - Art et Culture - Réal Bernard**

Aucune information.

#### **17 - MOT DU MAIRE**

Monsieur Mario Lachance fait un résumé du dernier conseil des maires.

#### **18 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

1. Concernant les travaux au Chalet des Loisirs, dégeler l'eau, Monsieur Réjean Carrier sera là lors des travaux.
2. Vérifier si la sortie au bout du centre communautaire a une grille.
3. St-Romain a lancé une invitation à participer à leur parade du 150e. La municipalité de Stornoway participera.
4. Il est demandé s'il y a des copies du Livre du 125e anniversaire de Stornoway. Non.

#### **2015-03-64 19 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Réal Bernard et résolu unanimement que cette séance ordinaire soit levée à 21 h 45

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

---

**Marion Lachance,**  
Maire

---

**Simone Grenier,**  
Directrice générale  
et secrétaire administrative

Je, Mario Lachance, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.